

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Point 11 de l'ordre du jour

CX/CAC 22/45/18

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-cinquième session

Siège de la FAO, Rome (Italie)<sup>1</sup>

21-25 novembre et 12-13 décembre 2022

### ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

#### 1. CONTEXTE

1. Lors de l'élection du président et des vice-présidents, le Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius figurant dans le Manuel de procédure<sup>2</sup> (voir, en particulier, l'article III) et le Règlement général de l'Organisation, figurant dans le Volume I des Textes fondamentaux de la FAO (édition 2017)<sup>3</sup> s'appliquent. Vous trouverez ci-dessous des notes explicatives sur ces règlements tenant compte de la situation actuelle.

#### 2. ÉLECTIONS

##### 2.1 Membres du Bureau de la Commission du Codex Alimentarius

2. Conformément à l'article III.1 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, les participants à la 45<sup>e</sup> session de la Commission éliront un président et trois vice-présidents, qui resteront en fonction de la fin de la 45<sup>e</sup> session jusqu'à la fin de la session ordinaire suivante de la Commission (en principe, la 46<sup>e</sup> session, en 2023).

##### Président

3. L'actuel président, **M. Steve Wearne** (Royaume-Uni), qui a été élu à la 44<sup>e</sup> session et n'a accompli qu'un mandat, **peut être réélu** en tant que président de la Commission.

##### Vice-présidents

4. Les vice-présidents actuels, M. Allan Azegale (Kenya), M. Raj Rajasekar (Nouvelle-Zélande) et M. Diego Varela (Chili), qui ont tous été élus à la 44<sup>e</sup> session et n'ont accompli qu'un mandat, **peuvent être réélus**. Les vice-présidents sont néanmoins éligibles à la présidence de la Commission du Codex Alimentarius.

##### 2.2 Période de présentation des candidatures et ordre des élections

5. La présentation de candidatures aux postes de président, de vice-présidents et de membres élus sur une base géographique<sup>4</sup> n'est possible qu'à la session de la Commission, selon le tableau 1 ci-dessous. Le tableau indique les dates et heures des élections au scrutin secret, sachant que cette procédure n'est lancée que s'il y a plus d'un candidat aux fonctions concernées.

<sup>1</sup> La réunion se déroulera en présentiel, mais il sera possible d'y participer à distance: les débats auront lieu du 21 au 25 novembre 2022, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures (heure d'Europe centrale); l'adoption du rapport aura lieu, à distance, les 12 et 13 décembre 2022, de 12 heures à 15 heures (heure d'Europe centrale).

<sup>2</sup> Disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/publications/fr/>.

<sup>3</sup> Disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/3/mp046f/mp046f.pdf>.

<sup>4</sup> Pour obtenir de plus amples renseignements sur la raison pour laquelle il faudrait élire un membre sur une base géographique pour une région géographique, voir le document CX/CAC 22/45/17.

**Tableau 1. Période de présentation des candidatures**

<b>Fonction</b>	<b>Ouverture de la présentation des candidatures</b>	<b>Clôture de la présentation des candidatures</b>	<b>Élection au scrutin secret (si nécessaire)</b>
Président	21 novembre 2022 à 11 heures	21 novembre 2022 à 15 heures	22 novembre 2022 à 18 heures
Vice-présidents	22 novembre 2022 à 10 heures	22 novembre 2022 à 15 heures	22 novembre 2022 à 18 heures
Membres du Comité exécutif élus sur une base géographique	23 novembre 2022 à 10 heures	23 novembre 2022 à 13 heures	23 novembre 2022 à 15 heures

6. L'article V.1 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius dispose que le Comité exécutif ne doit pas compter parmi ses membres plus d'un délégué de chaque pays. Le calendrier des élections ci-dessus est établi afin de donner effet à cet article.

### **3. Note sur la procédure et le vote**

7. La liste complète des règles du Codex relatives à la procédure et au vote figure sur le site internet du Codex Alimentarius, sous l'onglet «Élections du CCEXEC»<sup>5</sup>.

<sup>5</sup> <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/executive-committee/ccexec-elections/fr/>.